



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/021**

**Date de convocation : 13 février 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (56 titulaires - 3 suppléants) :**

Denise LESAGE

Hubert DEJARDIN

Jacques OLIVIER

Gérard LENOBLE

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Francis STOCLET

Alain GOETGHELUCK

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Denis COLLIN

Bernard POULAIN

Martine THUILLEZ

Gilles PELLETIER

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Jean-Félix MACAREZ

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Thierry WALEMME (S)

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Michel GOUVART (S)

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

**Membre excusé (1) :**

Jean-Pierre RICHEZ

**Membres absents (6) :**

Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

**Membres ayant donné procuration (11) :**

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2018/021 – Objet : Désignation de 3 délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été récemment destinataire d'un courrier de Monsieur POYART, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'eau de l'Avesnois sollicitant la désignation de 3 délégués titulaires appelés à représenter la Communauté de Communes au sein de ce syndicat.

Monsieur le président précise que ce nombre de délégués est identique au total des délégués dont disposaient auparavant les communes de notre EPCI, à savoir Catillon-sur-Sambre, Ors et Rejet de Beaulieu.

Aussi,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir désigner 3 membres et ce dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution.

Sont Désignés :

- MONARD Nathalie
- MARSY Patrick
- SENECAILLE Denis

*Documents annexés :*

- courrier de Monsieur POYART
- copie des statuts du SMAECEA

ADOpte A L'UNANIMITE


Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 26 février 2018 et de la publication  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 26 février 2018  
Le 26 février 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*



## Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

S.M.A.E.C.E.A.

15 Place Leclerc - 59440 AVESNES SUR HELPE

☎ : 03.27.57.52.38 – Fax : 03.27.57.52.38

Monsieur Serge SIMEON  
Président de la Communauté de Communes  
du Caudrésis Catésis  
39 rue de Ligny  
59540 CAUDRY

Avesnes, le 30 Janvier 2018

Monsieur le Président,

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le mécanisme de représentation-substitution s'applique dans un premier temps à votre EPCI. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation de 3 délégués titulaires (aucun suppléant) appelés à représenter votre structure au sein du SMAECEA.

Ce nombre de délégués titulaires est égal au total de délégués dont disposaient ensemble les communes concernées de votre EPCI jusqu'au 31 décembre 2017 pour la compétence « aménagement et entretien des cours d'eau ».

Je vous remercie de bien vouloir inscrire ce sujet à l'ordre du jour de votre prochain conseil de communauté et me transmettre la délibération correspondante.

En ce qui concerne la compétence « lutte contre les rats musqués », elle n'entre pas, a priori, dans le champ d'application de la compétence GEMAPI. Par conséquent, les délégués communaux actuels continueront de siéger au titre de cette compétence au sein de notre comité syndical, si votre EPCI n'a pas décidé de prendre la compétence « lutte contre les rats musqués ». Dans le cas contraire, je vous demande de bien vouloir vous rapprocher de mes services, qui restent également à votre disposition pour tout autre renseignement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DE L'AVESNOIS

A. POYART

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET  
D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS**

**Siège** : Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

Avesnes, le 18 Janvier 2016


Monsieur le Président  
De la Communauté de Communes du Caudrésis-  
Catésis  
39 rue de Ligny  
59540 CAUDRY

REÇU 20 JAN. 2016

V/Réf : OL/ED-2015/817

**Affaire suivie par M. LEVEAUX** (Directeur Général des Services)

*BORDEREAU D'ENVOI*

<b>Désignation des pièces</b>	<b>Nombre</b>
<p>Monsieur,</p> <p>Suite à votre courrier en date du 15/12/2015, je vous prie de trouver ci-joint une copie des statuts du SMAECEA.</p> <p>Bonne réception.</p> <p>Salutations distinguées.</p> <p>Le Secrétariat.</p> <p style="text-align: center;"> SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS</p>	

S.M.A.E.C.E.A - 13 Place Leclerc - B.P. 208 - 59440 AVESNES SUR HELPE Cedex

Tél : 03.27.57.52.38 - Fax : 03.27.57.52.38

[siaecea@avesnes-sur-helpe.fr](mailto:siaecea@avesnes-sur-helpe.fr)

[m.dubois@avesnes-sur-helpe.fr](mailto:m.dubois@avesnes-sur-helpe.fr) - [n.applincourt@avesnes-sur-helpe.fr](mailto:n.applincourt@avesnes-sur-helpe.fr) - [a.mathurin-dollo@avesnes-sur-helpe.fr](mailto:a.mathurin-dollo@avesnes-sur-helpe.fr)

## STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS

### *Article Premier : création et dénomination du syndicat mixte*

*En application des dispositions de l'article 61 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales, du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L5711-1 et suivants, qui font notamment référence aux articles L5212-1 et suivants du même code, un syndicat mixte dénommé Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois est constitué par fusion du syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois et du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Vieille Sambre et comprend les communes et établissements publics de coopération intercommunale suivants :*

- Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dans le cadre d'une représentation-substitution pour les communes suivantes :*
  - o Avesnelles*
  - o Avesnes sur Helpe*
  - o Bas-Lieu*
  - o Beaurieux*
  - o Berelles*
  - o Boulogne sur Helpe*
  - o Cartignies*
  - o Choisies*
  - o Clairfayts*
  - o Dimechaux*
  - o Dimont*
  - o Dompierre*
  - o Eccles*
  - o Etroeungt*
  - o Felleries*
  - o Flaumont Waudrechies*

- Floursies
- Floyon
- Grand Fayt
- Haut Lieu
- Hestrud
- Larouillies
- Lez Fontaine
- Liessies
- Marbaix
- Noyelles sur Sambre
- Petit Fayt
- Rainsars
- Ramousies
- Sains du Nord
- Saint Aubin
- Saint Hilaire sur Helpe
- Sars Poteries
- Semeries
- Semousies
- Solre le Château
- Soirannes
- Taisnières en Thiérache

- Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, des communautés de communes Frontalière du Nord Est Avesnois, Nord Maubeuge, Sambre Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECiM dans le cadre d'une représentation – substitution pour la commune de :

- Saint Rémy Chaussée

- Communes de :
  - o Baives
  - o Berlaimont
  - o Catillon sur Sambre
  - o Eppe Sauvage
  - o Féron
  - o Fourmies
  - o Glageon
  - o Hargnies
  - o La Flamengrie (Aisne)
  - o Landrecies
  - o Maroilles
  - o Mecquignies
  - o Moustiers en Fagne
  - o Ors
  - o Rejet de Beaulieu
  - o Rocquigny (Aisne)
  - o Vieux Mesnil
  - o Wallers en Fagne
  - o Wignehies
  - o Willies

**Article 2 : objet du syndicat mixte**

Le syndicat mixte a pour objet :

- La maîtrise d'ouvrage, les études et les travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur le territoire du syndicat mixte
- La lutte contre le rat musqué

### Article 3 : siège

Le siège du syndicat mixte est fixé en mairie d'Avesnes sur Helpe (59 440).

### Article 4 : durée

Le syndicat mixte est créé pour une durée illimitée.

### Article 5 : représentation des membres

Le comité syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte.

La représentation des membres est fixée ainsi :

- Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois : 38 délégués (soit un délégué au titre de chaque commune à laquelle la Communauté de communes s'est substituée au sein du syndicat mixte)
- Communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, des communautés de communes Frontalière du Nord Est Avesnois, Nord Maubeuge, Sambre Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM (en représentation – substitution de la commune de Saint Rémy Chaussée) : 1 délégué
- Communes suivantes : un délégué par commune (soit 20 au total)
  - o Baives
  - o Berlaimont
  - o Catillon sur Sambre
  - o Eppe Sauvage
  - o Féron
  - o Fourmies
  - o Glageon
  - o Hargnies
  - o Le Flamengrie (Aisne)
  - o Landrecies



- o Maroilles
- o Mecquignies
- o Moustiers en Fagne
- o Ors
- o Rejet de Beaulieu
- o Rocquigny (Aisne)
- o Vieux Mesnil
- o Wallers en Fagne
- o Wignehies
- o Willies

**Article 6 : bureau**

Le bureau est composé du président, de vice présidents et le cas échéant d'autres membres.

**Article 7 : Comptable**

Le comptable du syndicat est celui désigné par le directeur régional des finances publiques du Nord Pas-de-Calais.